



SAINTONGE

Décision n° 495/2024

SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention de partenariat pour l'utilisation des bassins des Antilles de Jonzac afin d'y donner des cours de natation à titre privé avec :

- Monsieur BAINÇONAU Jonathan du 5 octobre 2024 au 5 janvier 2025,

Fait à Jonzac,

Le 14 OCT. 2024

Le Président

Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON